



DONATION LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES

Concernant le(s) donateur(s) et le(s) donataire(s) :

- Livret de famille
- Contrat de mariage ou pacs
- Changement de régime matrimonial
- Carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour pour les non-résidents
- Justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle, mandat de protection future ...)
- Fiche de renseignement d'état civil ci-jointe
- RIB signé en cas de trop perçu sur les frais d'acte

Concernant le(s) donateur(s) et le(s) donataire(s) :

- Titre de propriété pour chaque bien immobilier
- Pour les maisons individuelles : toutes autorisations d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire et éventuels modificatifs, certificat de conformité) ; ces pièces seront nécessaires pour la vente éventuelle, même si elle n'est pas envisagée dans un futur proche
- Pour les appartements : liste des travaux effectués et le cas échéant des autorisations obtenues (autorisations d'urbanisme et autorisations de l'assemblée des copropriétaires, nécessaires également pour la vente à venir)
- En cas de division du terrain : document d'arpentage, plan de division et déclaration préalable de division
- Avis de valeur par une agence immobilière (idéalement 2 avis par bien immobilier)
- Coordonnées des syndic de copropriété ou association syndicale libre (ASL)
- Si les biens sont loués : copie des baux en cours, et le cas échéant coordonnées du gestionnaire de la location
- Statuts de la société et avis de valeur des parts sociales transmises.

Merci d'apporter lors du premier rendez-vous un chèque de 200 € pour nous permettre de faire face aux premiers débours (demande de pièces, frais d'enregistrement).

Paiement CB possible